

Séance du 20 octobre 2014

ORDRE DU JOUR

Séance publique :

1. Rapport sur les synergies, économies d'échelle et suppressions de doubles emplois ou chevauchements d'activités entre l'Administration Communale et le C.P.A.S. de Sambreville

Etaient présents :

J-C. LUPERTO, Bourgmestre-Président;
D. LISELELE, F. PLUME, C. DAFFE, O. BORDON, N. DUMONT, Echevins;
V. MANISCALCO, Président du CPAS;
B. RIGUELLE, S. DEPAIRE, J.L. REVELARD, S. LACROIX, S. BARBERINI, F. TODARO, M. FELIX, F. DUCHENE, M. GODFROID, G. BODART, F. DELVAUX, P. KERBUSCH, M. HANCK, M. ROMAIN, C. JEANTOT, C. LEAL-LOPEZ, M.A. RONVEAUX, R. DACHE, B. DAVISTER, C. CALLUT, M. MINET, C.A. BENOIT, Conseillers Communaux;
X. GOBBO, Directeur Général.
L. GREGOIRE, F. DEBAUCHE, J.P. TILLIEUX, A. QUEVRIN, J. CIESIELSKI, E. LESUR, C. LOBET-MARIS, B. BERNARD, P. MATERNE, N. CARPENTIER, Conseillers de l'Action Sociale;
O. CABOSSART, Directeur Général du C.P.A.S.

Le Conseil accepte. Ces points seront discutés en fin de séance publique.

SEANCE PUBLIQUE

OBJET N°1 : Rapport sur les synergies, économies d'échelle et suppressions de doubles emplois ou chevauchements d'activités entre l'Administration Communale et le C.P.A.S. de Sambreville

La loi du 8 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale, institue, en son article 26bis un Comité de Concertation entre la Commune et le C.P.A.S. du même territoire. Un certain nombre de matières ne peuvent faire l'objet de décisions des organes délibérants des Pouvoirs Locaux sans avis préalable de ce Comité de Concertation. En outre, ce Comité de Concertation est également chargé d'établir, annuellement, un rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le C.P.A.S. Ce rapport est également relatif aux économies d'échelle et aux suppressions de doubles emplois et chevauchements d'activités du C.P.A.S. et de la Commune.

Au moment d'aborder cet exercice annuel, sans doute convient-il de rappeler le contexte actuel relatif aux synergies. Ainsi, communiquée le 25 septembre 2014, la circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes et des C.P.A.S. de la région wallonne pour l'année 2015 rappelle **les réformes en cours pouvant avoir un impact sur la gestion budgétaire**. Soucieux d'envisager toutes les pistes possibles permettant d'améliorer la gestion financière des pouvoirs locaux, le gouvernement envisage de revoir l'organisation existante actuellement des communes et des C.P.A.S. La Déclaration de Politique Régionale 2014-2019 prévoit ce qui suit :

« Il est nécessaire d'améliorer l'utilisation des ressources financières en recherchant les économies d'échelles, en clarifiant les rôles et structures locales et paralocales et en développant la supracommunalité. A cet égard, le gouvernement s'engage à : (...) encourager les communes et CPAS à fusionner sur une base volontaire avec maintien d'un comté spécial de l'action sociale pour l'attribution des aides individuelles ; »

C'est dès lors dans ce contexte que l'auteur de cette même circulaire recommande dès lors de déjà commencer à réfléchir à développer un maximum de synergies entre les communes et les C.P.A.S. de manière à réduire un maximum de dépenses.

Comme le requiert l'article 26bis de la loi du 8 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale, un certain nombre de matières ne peuvent faire l'objet de décisions des organes délibérants d'un centre public d'action sociale sans avis préalable du Comité de Concertation existant entre la Commune et le C.P.A.S. d'un même territoire. Parmi ces matières, ce Comité de Concertation est chargé d'établir, annuellement, un rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le

C.P.A.S. Ce rapport est également relatif aux économies d'échelle et aux suppressions de doubles emplois et chevauchements d'activités du C.P.A.S. et de la Commune.

Le Comité de Concertation Commune-C.P.A.S. conscient depuis de nombreuses années de cette nécessité de prôner les synergies entre nos deux entités se propose de décliner ledit rapport annuel autour de 4 axes :

- les économies d'échelle
- les suppressions de doubles emplois et chevauchements d'activités
- les synergies existantes
- les synergies à développer.

Des économies d'échelle

La commune et le C.P.A.S. de Sambreville n'auront pas attendu la parution de la circulaire du 25 septembre dernier pour développer et renforcer les synergies existantes. Annuellement ce même rapport rappelle la qualité des relations qui unissent ces deux institutions. A de très nombreuses reprises et à des sujets divers, les contacts humains permettent un traitement cohérent des dossiers et dégagent de réelles économies pour ces deux Institutions. Il en découle qu'en matière d'économies d'échelles certaines observations du passé sont à nouveau applicable pour ce rapport 2014.

Achats groupés

S'il est de notoriété publique que la réalisation de marchés conjoints génère une taille « critique » pouvant amener des conditions plus favorables pour les adjudicateurs, il est tout aussi évident que l'Administration Communale et le C.P.A.S. veillent à activer ce mécanisme dès que la possibilité en est ressentie.

Outre le gain financier escompté par pareille activation, cette gestion centralisée permet d'initier une seule et même procédure évitant dès lors la démultiplication des moyens (humains notamment) à mettre en œuvre.

Forts de l'expérience acquise au cours des dernières années, l'Administration Communale et le C.P.A.S. auront donc veillé à s'associer pour bénéficier des biens et services suivants :

- La fourniture de gasoil de chauffage et de roulage ;
- Le papier et le petit matériel de bureau via un marché initié par le service Public de Wallonie ;
- Les achats effectués dans le domaine informatique ;
- Le financement des dépenses inscrites à l'extraordinaire ;
- Les assurances nécessaires à couvrir le patrimoine ainsi que l'ensemble des professionnels et des mandataires qui agissent au nom des deux institutions.

Partage des ressources existantes

Il apparaît comme une évidence qu'au travers des objectifs spécifiques à atteindre pour nos deux entités, un réel partage des compétences puisse s'opérer pour répondre le plus efficacement aux souhaits, besoins et sollicitations des citoyens. Cette pratique permet assurément d'éviter ou de réduire certains types de dépenses de personnel, de fonctionnement ou inscrites dans le volet « extraordinaire » du budget annuel.

Ainsi, et à de très nombreuses reprises, les services du C.P.A.S. font appel aux avoirs mobiliers et immobiliers de l'Administration Communale pour garantir l'accueil et la qualité des manifestations qu'ils organisent. A titre d'exemple, pointons que ces mises à dispositions peuvent être sollicitées par le Centre d'Insertion Socioprofessionnelle lors de la journée « Tous à Vélo » notamment, ou par le service « Animation » de la Maison de Repos « La Sérénité » lors d'organisations aussi diverses que le traditionnel Marché de Noël ou le Dîner des Familles...

Chaque année et au total, ce sont des milliers de tables et de chaises qui sont mises gratuitement à disposition, sans compter le matériel plus spécifique tel que celui de diffusion ou les chalets dont peuvent également disposer librement le Centre.

Le C.P.A.S. bénéficie également de facilités infrastructurelles en occupant les divers bâtiments et/ou salles dont dispose l'Administration communale.

Sans ce partage, le C.P.A.S. ne serait certainement plus en mesure d'assurer efficacement certaines de ses missions ni les divers événements nécessitant des espaces suffisamment grands que pour y accueillir les personnes qui s'y pressent.

Au-delà de la mise à disposition du matériel nécessaire, c'est d'abord et avant tout le partage des ressources humaines qui apparaît prépondérant en matière d'économies réalisées et à ce titre, il convient sans doute de souligner que c'est surtout le C.P.A.S. qui tire avantage de ce partage des compétences.

- Le C.P.A.S. continue dès lors de bénéficier de compétences communales en matière d'Urbanisme, d'Énergie et de Logement lorsqu'il s'agit d'envisager des solutions durables pour les citoyens en quête de réponse sociale et/ou visant la réduction de leurs coûts énergétiques.

- Le C.P.A.S. utilise les compétences communales pour l'embellissement, l'amélioration des conditions d'accès et le maintien général du site Sainte-Barbe où des investissements ont été consentis dans le cadre d'un projet prônant la biodiversité.
- L'expertise de certains membres du personnel communal (responsable de la Bibliothèque communale ou du service du Personnel) est également requise lors de l'organisation d'épreuves de recrutement ou pour permettre à un public en quête d'insertion sociale, de découvrir et de s'essayer à certains métiers comme ceux développés par l'atelier « PRESSE ».
- Les services de l'Imprimerie Communale sont également souvent requis pour la création et/ou la reproduction de supports de communication à distribuer auprès du public ciblé par les actions développées par le Centre. Outre les triptyques et autres « folders » réalisés annuellement, 2014 aura à nouveau permis la réalisation et la distribution d'une brochure informative à destination des aînés sambrevillois.
- Les compétences issues d'autres secteurs d'activités sont encore exploitées telles que celles maîtrisées par le service du « Garage Communal » qui entretient et opère les réparations nécessaires sur les véhicules du C.P.A.S. lorsque ceux-ci ne bénéficient plus de la garantie du constructeur.
- Le service « Espaces Verts » procède également régulièrement à des enlèvements de déchets amassés sur les différents sites du centre et offre le concours des travailleurs lors de la préparation de certaines manifestations.
- Ce sont également les compétences techniques des agents communaux qui règlent les difficultés rencontrées par le Centre en matière d'électricité ou de gestion et de régulation de la chaudière du bâtiment de l'ancien Hôtel de ville...
- En matière de Prévention et de Protection au Travail (S.I.P.P.T.), il apparaît également très clairement que depuis l'exercice 2012, des moyens et des avis sont partagés entre les responsables des deux Institutions afin de garantir et d'améliorer les conditions de travail. Cette expertise est également sollicitée dans le cadre de la construction de la nouvelle Maison de Repos « La Sérénité ».
- La communication des événements est également mise en avant par le biais du service y relatif proposé par l'Administration Communale. Ce recours permet de contacter directement toutes les personnes (autorités politiques, presse,...) intéressées par les organisations du C.P.A.S. de Sambreville.
- L'existence de la cellule interdisciplinaire de l'En-Train, où se côtoient des travailleurs de la Commune et du C.P.A.S. notamment, est un autre parfait exemple de ce souhait de partager les ressources en vue d'offrir un service approprié et de qualité à la population la plus large possible. La cohabitation de ce service avec la Plate-Forme Communale des Quartiers lui donne alors une dimension (aura) bien supérieure encore.
- En matière de service sociaux, la présence (au moins partielle) des agents du P.C.S. sur le site Sainte-Barbe du C.P.A.S. permet encore de bénéficier d'une expertise d'un agent de liaison nécessaire à garantir les excellents résultats enregistrés par l'Insertion Socioprofessionnelle du C.P.A.S. de sambreville.
- Enfin, conformément au décret régional du 18 avril 2013 (relatif à la révision du statut des Grades Légaux), les Comités de Direction de nos deux institutions se rencontrent deux fois par an afin d'échanger sur bon nombre de dossiers importants tels que les synergies à développer notamment.

De son côté, le C.P.A.S. est en mesure d'apporter son expérience et son savoir-faire en matière d'Aide Sociale notamment, mais peut également être activé pour une série de services plus ou moins ponctuels ou saisonniers, tels que la confection des repas nécessaires pour la bonne organisation des plaines de vacances.

Ainsi, cette année, ce sont 7.202 repas qui auront été confectionnés par ce service pour le bien-être et la satisfaction des enfants.

Depuis quelques années déjà, le service social du C.P.A.S. a repris en charge la gestion des différents avantages sociaux accordés à certaines catégories de personnes tels que la distribution de sacs poubelles gratuits et l'exonération de la redevance télédistribution. Une centralisation sur le service social du C.P.A.S. permet d'appréhender, de ce fait, les difficultés rencontrées par les ménages sambrevillois et d'attirer l'attention des personnes sur les avantages, autres que locaux, auxquels elles peuvent prétendre. Notons que cette réorientation vers les bâtiments du C.P.A.S. ne se fait toutefois pas au détriment du citoyen qui peut toujours trouver, à certains moments de la semaine, une permanence sociale au sein même des bâtiments administratifs de la Commune.

Enfin, en matière de contentieux pour l'Administration communale, Madame la Directrice financière de la Commune continue d'adresser régulièrement au C.P.A.S. une liste des personnes susceptibles d'entrer dans un processus de contentieux. Un prétraitement de cette liste par le C.P.A.S. permet d'éviter à l'administration communale de s'exposer à des frais de Justice et d'Huissiers inutiles pour des familles dont l'insolvabilité est reconnue par les services sociaux du C.P.A.S.

Convention de trésorerie

Ce dispositif se révèle aujourd'hui extrêmement appréciable au moment de faire face à certaines dépenses extraordinaires, notamment rencontrées dans le cadre de la construction de la Maison de Repos, où des liquidités communales permettent d'éviter le recours à des avances sur subsides ou autres alternatives de type crédit-pont.

Des suppressions de doubles emplois et chevauchements d'activités

De par la nature même des objectifs qu'elles ont à atteindre et des actions à qu'elles doivent mener à l'attention de la population, il convient que l'Administration Communale et le C.P.A.S. puissent compter sur un capital d'agents et de collaborateurs suffisant, tout en veillant à ne pas dupliquer leurs activités. Au cours des dernières années, une attention particulière a été portée sur le fait que certaines activités devaient être recentrées sur l'institution la plus indiquée.

Service social communal

Pour rappel, depuis 2008, le service social communal est organisé par le C.P.A.S. et le service social général qu'il propose à la population.

Comme mentionné plus avant, c'est ainsi qu'un Travailleur Social est affecté à la tenue d'une permanence dans les bâtiments de l'Administration afin de proposer une réponse rapide et d'orienter la population vers les services sociaux plus spécifiques qui sont organisés par le Centre notamment sur le territoire communal.

Des politiques sociales complémentaires sont également développées par le Centre et sont également proposés au sein de l'Administration communale, tel que le point « HandiContact ».

Accompagnement du Conseil Consultatif des Aînés

Conscient de la nécessité d'apporter un encadrement spécifique pour les Aînés, l'Administration communale et le C.P.A.S. de Sambreville continuent d'assumer cette mission particulière organisée au départ des services du C.P.A.S. sans toutefois qu'aucun apport financier (régional ou autre) ne soit plus enregistré pour ce faire.

Comités syndicaux en commun

Les Comités Supérieurs de Concertation et Particuliers de Négociation sont organisés en commun entre l'Administration communale et le C.P.A.S. Une employée d'administration de la Commune assure la préparation des dossiers et la rédaction des procès-verbaux de chaque instance pour les deux institutions. A ce niveau, les projets de délibération soumis aux instances sont préparés, de concert, entre les deux services du Personnel. Cette manière de procéder permet d'éviter de dédoubler le temps de traitement entre les deux institutions. Sachant que les Comités Syndicaux se réunissent à raison de, minimum, 8 fois par an (en moyenne), en tenant compte du temps de préparation des dossiers et de suivi des décisions, le C.P.A.S. peut considérer économiser de l'ordre de 130 heures de travail annuellement, ce qui, ramené à l'échelle d'un employé d'administration D6, représente au minimum une économie de l'ordre de **3.000 €**.

Espaces Publics Numériques communaux

Aux fins de mettre en place des outils permettant de lutter contre la fracture numérique, le C.P.A.S. et l'Administration Communale, organisent des séances de formation et d'information à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les Espaces Publics Numériques (E.P.N.) de l'entité. En 2008, le C.P.A.S. a obtenu un agrément en qualité d'opérateur de formation dans le cadre du Plan Mobilisateur des Technologies de l'Information et de la Communication (P.M.T.I.C.) et à ce jour continue d'user de cet agrément afin de dispenser des sessions d'apprentissage à un public très varié.

Insertion SocioProfessionnelle

Comme mentionné dans la rubrique relative au partage des ressources existantes, dans le cadre de la politique d'insertion socioprofessionnelle, les agents du Plan de Cohésion Sociale en charge de cette matière sont toujours actuellement localisés sur le site Sainte Barbe du C.P.A.S. Cette localisation, à proximité des services d'insertion sociale et d'insertion socioprofessionnelle, permet de coordonner des actions à l'adresse du public cible.

Communication via le Bulletin Communal

Si le Code de la Démocratie Locale Décentralisée institue la nécessité de donner la possibilité au C.P.A.S. de profiter du bulletin Communal édité par la ville pour communiquer ses actions auprès de la population, il convient de rappeler que cette pratique est déjà depuis longtemps en vigueur à Sambreville. En effet, lors de chaque parution le C.P.A.S. est invité à proposer gratuitement un article visant à présenter ses

activités. Cela évite ainsi au Centre de devoir recourir à des dépenses qu'il devrait assurer pour communiquer. Ce partage est également utilisé lors de l'édition de l'agenda communal où le C.P.A.S. peut trouver gratuitement un espace limité pour rappeler ses principaux numéros de téléphone. Un gain de 2.500€ peut très rapidement être réalisé pour le C.P.A.S. par ce biais.

Des synergies existantes

Depuis de nombreuses années, le C.P.A.S. et l'Administration Communale de Sambreville ne cessent de développer des synergies importantes dans des secteurs variés. Ces synergies émanent d'un travail de réflexion entrepris entre les organes décisionnels des deux institutions. Le but de cette démarche est de garantir une qualité de service la meilleure possible au coût le plus faible pour le citoyen, tout en garantissant le respect mutuel de la spécialisation de chaque Pouvoir Local. Comme indiqué précédemment, l'existence des Comités de Direction conjoints est propice à la réflexion quant à la manière de maintenir les synergies déjà en place et de développer celles qui apparaissent utiles pour garantir la réduction des coûts tout en préservant la qualité des services offerts à la population.

Politique sportive

Le C.P.A.S. continue à intervenir, au travers de la politique d'épanouissement social, culturel et sportif de ses usagers, afin de faciliter l'accès au Sport pour les plus démunis notamment. En la matière une attention toute particulière est apportée aux enfants issus de familles défavorisées. D'autre part et comme par le passé, rappelons également les manifestations à caractère sportif qui auront pu être proposées, comme le traditionnel tournoi de pétanque, cette année exceptionnellement organisé à proximité du Hall Omnisport en raison du chantier relatif à la construction de la nouvelle maison de repos.

Politique d'insertion socioprofessionnelle

En termes de formation (pré)qualifiantes, les collaborations étroites avec l'Ecole Industrielle et Commerciale d'Auvellais (E.I.C.A.) ont été maintenues. Les formations en « Français » et en « Français - Langue Etrangère » sont organisées sur base d'une convention avec cet établissement. Ces formations bénéficient toujours du concours du P.C.S. et répondent réellement aux besoins du public cible. Depuis de nombreuses années déjà, les coûts pédagogiques de ces formations sont quasi intégralement pris en charge par l'E.I.C.A. et dégagent une économie pour le C.P.A.S. de **29.000 €**. Grâce aux moyens obtenus jusqu'à présent dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (F.I.P.I.), une formation qualifiante en horticulture fait également l'objet d'une convention avec l'E.I.C.A.

Au-delà de ce constat visant l'objectif « éducatif » de l'insertion socioprofessionnelle, comme pour les années précédentes, les collaborations entre l'Administration Communale et le Centre d'Insertion Socioprofessionnelle ont été maintenues par la mise à disposition régulière de personnel dans le cadre de l'article 60§7 de la loi du 08 juillet 1976. Par ce biais, la Commune, s'engage activement dans la politique de remise au travail développée par le C.P.A.S. et qui vise au final à permettre aux personnes visées par ce dispositif de regagner leurs droits aux allocations de chômage.

Il s'agit ici clairement d'une relation « gagnant –gagnant » puisque cette politique permet à l'Administration communale de disposer, à moindre coût, de personnel ouvrier et/ou employé pour étoffer les équipes en place, tandis que le C.P.A.S. y voit un moyen de remettre certaines personnes bénéficiant du revenu d'intégration dans le circuit du travail, en proposant une expérience professionnelle concrète. En 2014, 6,04 équivalents temps plein, représentant 13 personnes, ont ainsi pu bénéficier d'un contrat de travail avec mise à disposition au sein des services communaux. L'Administration Communale économise ainsi un montant avoisinant les **120.800 €** (20.000 € de différentiel, par agent, entre le coût net d'un travailleur « article 60 » et un agent E1) pour occuper des personnes sous contrats de travail « article 60§7 » plutôt que sous contrat de travail classique (APE).

Informatisation des services

Depuis près de dix ans, le C.P.A.S. et l'Administration Communale de Sambreville ont décidé de mettre en place et de développer un seul et unique service informatique. Dès lors, le seul agent du C.P.A.S. recensé dans ce domaine d'activité est depuis lors complètement intégré au sein de l'équipe communale. Depuis cette décision de mutualisation des moyens pour l'informatisation des deux institutions, les économies se sont multipliées de part et d'autre. En voici quelques exemples:

- Réseau Intranet :

Le réseau développé, en partenariat avec l'opérateur Belgacom, entre les deux entités principales de la Commune et du C.P.A.S. présente une diminution des frais de connectivité de **3.000 €** par la centralisation de la gestion au service informatique.

- Logiciel de calcul des Salaires :

Fin 2007, un marché public conjoint (Commune – C.P.A.S.) a été initié par le Collège Communal pour acquérir nouvel outil de gestion du personnel. L'exécution de ce marché conjoint dégage une économie récurrente annuelle en termes de contrat de maintenance de **4.000 €**.

En outre l'utilisation d'un logiciel identique entre les deux institutions offre des possibilités d'échange de bonnes pratiques entre les deux services du Personnel, à tel point que des rapprochements plus concrets encore devraient être observables dans les tous prochains mois.

- Logiciel de gestion et de suivi des marchés publics :

En 2009, un marché global a été attribué pour l'acquisition d'un logiciel de gestion et de suivi des marchés publics. La globalisation du marché de la Commune et du C.P.A.S. a permis de faire bénéficier la Ville d'une offre promotionnelle destinée initialement au seul C.P.A.S.

- Plone Meeting : Application de gestion des délibérations, développée par IMIO :

L'utilisation de cette même application au sein des deux Institutions permet au C.P.A.S. de bénéficier d'une réduction de 50% sur le prix de maintenance annuelle. Concrètement, cela représente une économie de l'ordre de plus de **3.000€**.

Des synergies à développer

Pour les années à venir, en accord avec la Déclaration de Politique Régionale, les Autorités locales sambrevilloises entendent étoffer le champ d'application des synergies entre Commune et C.P.A.S. Ce souhait s'en trouve renforcé par les répercussions que pourraient générer la politique de Transferts de Compétences que nous vivons actuellement.

Suivant le postulat que chaque entité devrait conserver son indépendance et sa personnalité juridique propre, voici quelques pistes de réflexion pouvant être évoquées :

- Politique du troisième âge

Entamés depuis la mi-août de cette année, les travaux visant la construction de la nouvelle maison de repos devraient être achevés pour le printemps 2016. A cette échéance, Sambreville sera doté d'un outil performant pour répondre aux besoins d'une population âgée toujours croissante et dont les besoins sont grandissants. De manière à répondre aux souhaits d'une politique volontariste en la matière, il conviendra de faciliter le rapprochement de l'ensemble des agents œuvrant dans ce domaine particulier. Cette sans doute au travers de cette action renforcée que pourra être rendu effectif le souhait de la création d'un pôle dédié au 3ème âge.

- Politique du Logement

L'expérience du logement de transit développé à Arsimont, ainsi que les projets développés dans le cadre des plans d'encrage permettent notamment de comprendre l'importance de la présence du Président du C.P.A.S. au sein du Collège communal au moment d'envisager les synergies à opérer en termes de structures nouvelles à offrir à la population.

Dans un même ordre d'esprit, le service social du C.P.A.S. a renforcé sa collaboration avec les acteurs de terrain émanant de l'Administration communale ou de la SLSP « Le Foyer Taminois et ses extensions » en intégrant notamment le Comité d'Attribution de ce dernier acteur.

Cette politique du Logement devra continuer à être menée en lien avec la politique de l'Energie où tant au sein de l'Administration communale que du C.P.A.S., il est possible de trouver des personnes ressources qui, régulièrement, échangent leur expérience au profit du citoyen.

- Matière juridique

Consciente de l'importance de rester constamment informée quant aux modifications apportées aux textes légaux, l'Administration Communale de Sambreville s'est depuis longtemps déjà efforcée de s'entourer de l'expertise d'agents spécialisés en cette matière. Le C.P.A.S. n'échappe pas à cette nécessité et consulte l'expertise juridique communale afin d'obtenir les premiers éléments informatifs nécessaires à orienter utilement le traitement de certains dossiers en contentieux.

- Le service du Personnel

Si un réel partage des expériences est déjà constaté entre le service du Personnel de l'Administration communale et celui du C.P.A.S., la collaboration devra vraisemblablement être amplifiée de manière à tendre vers une optimisation de l'efficacité des moyens dont disposent ces deux entités. Si aujourd'hui déjà, des outils similaires sont développés et utilisés d'une même manière à quelques kilomètres de distance, il est à présent prévu un rapprochement géographique de ces deux services qui, à court terme pourraient, comme c'est le cas du service Informatique, ne plus former qu'une seule et unique entité.

- Le service Technique

Autre service « support » susceptible d'être partagé, le service « Technique » semble présenter des caractéristiques pouvant conduire in fine à un rapprochement fonctionnel entre nos deux institutions pour autant que certaines contraintes soient prises en considération. Il s'agit là de la matérialisation d'une nouvelle piste de synergie développée au départ du Comité de Direction conjointement mené entre l'Administration Communale et le C.P.A.S.

Conclusions

Le tableau suivant présente les dépenses qui ont pu être économisées pour l'Administration Communale et le C.P.A.S.

	C.P.A.S.		Commune
<u>Economies d'échelles</u>			
Prêt de matériel	3.500 €		
Location de salles	2.000 €		
Plaines de vacances			8.300 €
<u>Suppressions de doubles emplois et chevauchement d'activités</u>			
Service Social Communal	26.777,52 €		13.388,76 €
Personnel technique Communal	50.000 €		
Comités syndicaux communs	3.000 €		
Espaces Publics Numériques - PMTIC			30.000 €
Communication / bulletin communal	2.500 €		
<u>Synergies existantes</u>			
Formation alpha - F.L.E.	29.000 €		
Personnel «Article 60§7»			120.800 €
Internet	3.000 €		

Logiciel de calcul des salaires	4.000 €		
Application Plone Meeting	3.023,79 €		
TOTAUX	126.801,31 €		172.488,76 €

Il appert que l'économie engendrée par la politique de synergie, suppression de doubles emplois et chevauchements d'activité entre la Commune et le C.P.A.S., est donc considérable. La politique développée depuis plusieurs années apporte de réels gains dans la gestion des deniers publics et devrait, à terme se révéler encore plus significative par le rapprochement de nombreux services supports jusqu'ici observables dans chacune de ces deux institutions.

Interventions :

Monsieur REVELARD est interpellé par le projet de synergie en matière de services du Personnel.

Il s'inquiète quant aux impacts d'une telle mesure sur le personnel.

Monsieur LUPERTO précise que le fait de créer des synergies ne génère pas systématiquement des pertes d'emploi mais qu'il s'agit plutôt, par l'adjonction de ressources existantes, de prendre en charge l'ensemble des missions sans devoir créer de nouveaux emplois.

Monsieur LUPERTO évoque, en outre, la Déclaration de Politique Régionale et la piste de fusion des CPAS dans les Communes.

Il réaffirme à ce propos la volonté locale de centrer tout ce qui relève de l'action sociale sur le bras armé de l'action sociale au CPAS.

Selon lui, pour ne pas arriver à ce genre d'absorption, il y a lieu d'intensifier tout ce qui se rapproche sur des services transversaux et supports.

La volonté n'est pas d'orienter vers une diminution drastique des ressources humaines mais d'adjoindre des ressources de part et d'autre afin de mieux garantir la continuité du service public.

Monsieur REVELARD se déclare rassuré par la réponse donnée.

Monsieur LUPERTO souhaite profiter de l'occasion du Conseil conjoint pour remercier les grades légaux du CPAS présents à cette séance pour l'action quotidienne de pilotage de l'Administration du CPAS avec un projet majeur qui a démarré cette année de construction de la maison de repos.

Monsieur LUPERTO formule également tout le respect du Collège et du Conseil Communal pour le travail accompli au profit des plus fragiles des citoyens au sein du Conseil de l'Action Sociale.

Monsieur KERBUSCH et Madame FELIX entrent en séance.

Monsieur MANISCALCO souhaite également remercier le Directeur Général et la Directrice Financière du CPAS pour le travail effectué au quotidien ainsi que les membres du Conseil de l'Action Sociale.

Les membres du Conseil Communal s'associent aux remerciements formulés.

Le Directeur Général,

Le Président,

Xavier GOBBO

Jean-Charles LUPERTO